

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**l'importation de denrées alimentaires**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: l'importation de denrées alimentaires, 2010 – 2011*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.05.2025.

# Inhaltsverzeichnis

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b> | 1 |
| <b>Wirtschaft</b>         | 1 |
| Landwirtschaft            | 1 |
| Lebensmittel              | 1 |

## Abkürzungsverzeichnis

|               |                                                                |
|---------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>WTO</b>    | Welthandelsorganisation                                        |
| <b>WAK-NR</b> | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats         |
| <hr/>         |                                                                |
| <b>OMC</b>    | Organisation mondiale du commerce                              |
| <b>CER-CN</b> | Commission de l'économie et des redevances du Conseil national |

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Lebensmittel

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 24.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a traité une motion et un postulat de la CER-CN, ainsi que cinq initiatives cantonales (Jura (Kt. Iv. 08.301), Neuchâtel (St. Iv. 08.307), Genève (St. Iv. 08.320), Fribourg (08.326) et Vaud) relatifs à **l'importation de denrées alimentaires**. Ces objets s'inscrivent dans un contexte où de nombreuses denrées importées sont produites dans des conditions sociales et environnementales ne respectant pas la législation helvétique et concurrencent fortement les produits suisses. La motion charge le gouvernement de s'assurer que la même importance soit accordée au respect des normes environnementales et sociales qu'à l'élimination des obstacles tarifaires dans le cadre des négociations agricoles à l'OMC ou d'accords internationaux. Elle a été acceptée par 133 voix contre 27, ses détracteurs étant exclusivement issus des rangs de l'UDC et du PLR. Le postulat demande au gouvernement d'étudier les moyens d'optimiser l'information aux consommateurs dans la perspective d'une meilleure prise en compte du développement durable. Il a été accepté tacitement. Les initiatives cantonales visent à prendre des mesures afin d'identifier et d'interdire l'importation de denrées alimentaires produites dans des conditions sanitaires, sociales et écologiques en contradiction flagrante avec les standards suisses. Lors des discussions, la majorité de la commission a recommandé par 11 voix contre 7 de suivre la décision du Conseil des Etats du début d'année et de ne pas leur donner suite, les estimant inapplicables. Une minorité de la commission a relevé qu'il est incohérent de rejeter des modes de production intolérables en Suisse mais d'accepter d'en importer les produits au détriment de l'agriculture helvétique. Lors des votes, la chambre basse a décidé d'y donner suite par 85 voix contre 76. Les groupes socialiste et écologiste ont voté en bloc en faveur de ces objets, appuyés en cela par des membres des partis bourgeois.<sup>1</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 08.06.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a maintenu sa première décision et a ainsi liquidé par 24 voix contre 13 les initiatives cantonales (JU (Kt. Iv. 08.301), NE (Kt. IV. 08.307), GE (Kt. IV. 08.320), FR (Kt. Iv. 08.326) et VD (Kt. Iv. 09.311) adoptées par le Conseil national l'année précédente visant à interdire **l'importation de denrées alimentaires** produites dans des conditions sanitaires, sociales et écologiques en contradiction avec les normes helvétiques.<sup>2</sup>

---

1) BO CE, 2010, p. 740 ss.; BO CN, 2010, p. 1990 ss.; WoZ, 24.6.10.

2) BO CE, 2011, p. 501 ss.